2007-04188/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Soutien à la diffusion des arts de la scène

La région de la Montérégie recevra 593 500 $

Québec, le 14 octobre 2003 – Au nom de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Jean-Marc Fournier, annonce que les dix diffuseurs pluridisciplinaires de la région de la Montérégie se partageront cette année 593 500 $, soit 189 500 $ de plus qu'en 2002-2003. Cette aide financière, qui est accordée en vertu du Programme de soutien à la diffusion des arts de la scène, vise à favoriser l'accès des citoyennes et des citoyens aux créations des artistes professionnels d'ici et d'ailleurs.

« J'ai tenu à préserver l'enveloppe budgétaire de ce programme sur lequel repose en bonne partie notre vitalité culturelle. La démocratisation et l'accessibilité de la culture restent mes objectifs prioritaires. Je considère les diffuseurs du Québec comme des alliés dont notre culture ne peut se passer », a précisé Mme Beauchamp.

La Ministre a également fait savoir qu'elle adoucissait l'effort financier demandé cette année aux diffuseurs municipaux. Ainsi, leur subvention sera diminuée de 15 % plutôt que de 33 %. Le Centre culturel Vanier (Châteauguay), seul diffuseur municipal de la région de la Montérégie, recevra donc une somme de 25 500 $ cette année, ce qui représente néanmoins une augmentation de 12 500 $ par rapport à 2002-2003. Cette hausse est attribuable à la mise en application des nouveaux critères de financement convenus l'an dernier entre le Ministère et les associations représentant ce secteur.

« Le soutien financier du gouvernement aux diffuseurs culturels de la Montérégie se traduit assurément par un meilleur accès du public aux créations des artistes des arts de la scène, suscitant ainsi des conditions favorables au développement de nouveaux marchés pour les produits culturels montérégiens et permettant le maintien d'emplois de qualité », de souligner le ministre Fournier.

La ministre Beauchamp a réitéré son appui aux diffuseurs : « Je me suis assurée que l'avenir des salles de spectacle ne serait pas compromis et que de nouvelles ententes pourraient être envisagées afin de leur permettre de poursuivre leur mission. »

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
Tél. : 418 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007